

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COLLÈGE MONTMORENCY  
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **328<sup>e</sup>** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 31 janvier 2017, à 18h00, à la salle du Conseil d'administration, local B-2492.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames      Lucie Buist-Petit  
                    Roxanne Cléroux  
                    Louise Lacoste  
                    France Lamarche  
                    Amélie Lemieux  
                    Christiane Pichette  
                    Annie Saint-Germain

Messieurs      Robin Blanchet  
                    Jacques Cyr  
                    Marc DeBlois  
                    Pierre-Antoine Leblanc  
                    Jean-Philippe Martin  
                    Hervé Pilon  
                    Étienne Rouleau  
                    Sylvain Chaput  
                    Anthony Lacopo

**INVITÉS PRÉSENTS**

Mesdames      Véronique Côté  
                    Isabelle Legault

Messieurs      Yves Carignan  
                    Pierre Tison

**ABSENCES MOTIVÉES**

Mesdames      Fatiha Senhaji  
                    Anne Bourgeois

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
  - 2. Procès-verbal de la 327<sup>e</sup> assemblée ordinaire: corrections et approbation**
  - 3. Affaires découlant de ce procès-verbal**
  - 4. Rapport du directeur général**
  - 5. Points de décision**
- (d) 5.1 Modifications au règlement 17

- (\*) 5.2 Présentation des projets de règlements : Règlement numéro 1 et règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres
  - 5.2.1 Constitution du Comité de travail
- (d) 5.3 Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : Grilles de cours 2017-2018
  - 5.3.1 Technologie de l'architecture (221.A0)
  - 5.3.2 Modifications mineures aux grilles de cours
- (d) 5.4 Règles relatives à l'admission au Collège Montmorency - 2017-2018
- (d) 5.5 Composition du Comité d'éthique de la recherche
- (d) 5.6 Sanctions des études
  - 5.6.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanctions
  - 5.6.2 Attestations d'études collégiales (AEC) – *pour information*
- (d) 5.7 Nomination du responsable de la sécurité de l'information
- (d) 5.8 Comité de toponymie
- (\*) 5.9 Rapport sur le dossier de la concession alimentaire
- (d) 5.10 Fonds d'investissement stratégique (FIS) et projet du pavillon D

## 6. Points d'information

- (\*) 6.1 Rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ)
- (d) 6.2 Révision du plan stratégique 2014-2020
- 6.3 Ombudsman : compte-rendu du travail du Comité
- 6.4 Gouvernance :
  - 6.4.1 Conseil d'administration – ajout d'une séance
  - 6.4.2 Formation Plan de vol: Logiciel de Gestion des documents du Conseil d'administration
- (d) 6.5 Tableau des frais de la session d'hiver 2017

## 7. Correspondance et communications écrites

## 8. Varia

- 8.1 Prise de photos et texte résumé de l'expérience des administrateurs pour la mise à jour du site internet
- 8.2 Calendrier scolaire 2017-2018.

CA16/17-328.1/  
ADOPTION DE  
L'ORDRE DU JOUR

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, monsieur Robin Blanchet déclare l'assemblée ouverte. Madame Nicole Barezi agit comme secrétaire de l'assemblée.

À noter que la séance du Conseil a été précédée par la prise de photo des administrateurs.

Il est suggéré par un administrateur de déplacer le point 6.1 quant au Fonds d'investissement stratégique (FIS) et quant au projet de pavillon D à l'ordre du jour et de le transférer au point 5.10 puisqu'il fera l'objet d'une décision.

Il est aussi suggéré par un administrateur d'ajouter à l'ordre du jour, le point 8.2 quant au calendrier scolaire 2017-2018.

Il est proposé par : M. Jacques Cyr

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la 328e assemblée.

## 2. Procès-verbal de la 327<sup>e</sup> assemblée ordinaire : corrections et approbation

Il est suggéré par un administrateur d'enlever l'avant-dernière phrase du point 6.2 quant à l'évolution du dossier sur l'établissement du bureau de l'Ombudsman.

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

### ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 327<sup>e</sup> assemblée ordinaire avec les modifications proposées.

---

## 3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Le directeur général a transmis aux membres du conseil un document indiquant le suivi des décisions du dernier conseil d'administration. Aucune question n'est soulevée quant à ce point.

---

## 4. Rapport du directeur général

Le directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté revient sur les tristes événements de Québec (l'attentat dans une mosquée) et fait un parallèle avec la ville de Laval. Il explique aux administrateurs que plusieurs démarches de prévention ont été et seront entreprises non seulement au Collège Montmorency, mais aussi à la grandeur de la ville de Laval. Ainsi, certains partenaires du Collège vont rencontrer les imams des 10 mosquées de Laval afin d'établir un plan d'action. Le directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté ajoute qu'au Collège nous avons mis en place un service de support et de soutien disponible pour tous nos étudiants et tous nos enseignants. Il ajoute que le Collège Montmorency est un collège multiculturel, multiethnique et inclusif où chaque individu y est important. C'est aussi l'esprit qui règne à Laval.

La directrice des études mentionne aux administrateurs qu'aujourd'hui au Collège, le drapeau est en berne en hommage aux victimes de cet attentat Québec. Elle fait aussi un bref retour sur la conférence portant sur les stratégies lavalloises pour la prévention de la radicalisation menant à la violence ainsi que sur la présentation du professeur Benoit Mercier et de ses deux étudiants qui ont participé à une conférence de l'UNESCO. La directrice des études souligne le fait que ce sont les jeunes qui peuvent le mieux répondre et trouver des solutions au phénomène de radicalisation d'où l'importance pour le Collège de s'impliquer dans toutes les démarches entreprises par l'ensemble de ses partenaires lavallois. Un administrateur souligne que lors de la dernière rencontre du département de philosophie du Collège, les professeurs sont revenus sur ce même forum et que d'autres travaux seront faits en ce sens.

Le directeur général mentionne que la semaine dernière a eu lieu une consultation pré-budgétaire à Laval. Il souligne que lors de cette consultation, ils ont eu l'occasion de démontrer qu'il se passe beaucoup de choses à Laval. La ville étant en pleine croissance, il y a beaucoup de nouveaux besoins et une plus grande clientèle à desservir. Il ajoute que le 16 décembre dernier a eu lieu une annonce sur les fonds qui seront accordés aux collèges et aux universités. L'annonce officielle qui concerne spécifiquement le Collège Montmorency est toujours en cheminement au ministère, mais celle-ci devrait se concrétiser sous peu.

---

## 5. Sujets discutés

### (d) 5.1 Modifications au règlement 17

Le directeur général rappelle aux administrateurs que l'avis de motion relativement aux modifications de ce règlement a été déposé lors de la dernière séance extraordinaire du Conseil d'administration.

Le directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté explique que l'hiver dernier, le règlement numéro 17 a été modifié pour répondre aux exigences du Ministère de l'Enseignement supérieur afin de bien identifier les frais demandés dans le cadre des services d'enseignement. Après avoir consulté certaines instances du Collège, les cadres responsables des différents services à la population étudiante (DÉ, DFC, DAÉRC, DTI et la DRFM), le comité AGEM/Collège, le comité de régie et le comité exécutif du Collège nous revenons devant le Conseil d'administration pour ajuster notre règlement à l'article 3.2.13 Matériel spécialisé. Il est proposé d'ajouter les mots « du Collège ou » dans la phrase suivante: Les cours spécialisés et les cours de laboratoire qui utilisent du matériel ou des équipements qui demeurent la propriété du Collège ou de l'étudiant: les frais exigés sont ceux encourus pour un montant n'excédant pas 500 \$.

Le directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté précise que ces frais ne seront donc plus remboursables et ceux-ci serviront à l'entretien annuel de l'habit de combat utilisé par l'étudiante ou l'étudiant de techniques de sécurité incendie. Le 18 décembre dernier, le comité exécutif de l'AGEM s'est réuni pour se pencher sur les règlements 17 et 18 demandant un suivi lors de la dernière rencontre AGEM-Collège. Voici les propositions adoptées par le comité exécutif de l'AGEM:

1. refus de l'indexation annuelle des frais afférents au coût de la vie;
2. acceptation que le dépôt d'équipement qu'effectuent les étudiants de la technique Sécurité incendie ne soit pas remboursable.

**CONSIDÉRANT** le document d'encadrement sur les droits prescrits en vertu de l'article 24.5 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès des différentes directions de services en lien avec les services à dispenser pour la population étudiante montmorencienne;

**CONSIDÉRANT** la demande de la Direction des études pour mieux répondre aux besoins du programme de techniques de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès de l'AGEM dans le cadre du comité AGEM/Collège et de son approbation par son comité exécutif en date du 18 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité de régie du Collège;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité exécutif du Collège

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

**D'ADOPTER** de la Modification du Règlement portant sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles auprès des étudiantes et étudiants au Collège Montmorency (numéro 17), tel que déposé sous la cote CA16/17.328.5.1

### (\*) 5.2 Présentation des projets de règlements : Règlement numéro 1 et règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres

La direction du Collège ainsi que le président du conseil d'administration sont d'avis que plusieurs règlements sont à revoir et à adopter dans le cadre d'une réforme législative ayant pour but principal d'harmoniser les procédures en places avec les normes de gouvernances et d'éthiques actuelles.

Ainsi, un premier travail en profondeur a été fait en s'inspirant de plusieurs règlements mis à jour récemment dans les cégeps ou autres institutions.

Le directeur général explique donc aux administrateurs qu'une présentation de la première phase du travail réalisé et des principaux enjeux leur sera faite ce soir. Il ajoute néanmoins que l'analyse intégrale de ces nouveaux règlements demandera un travail rigoureux qui exigera un certain temps. Le président du conseil et la direction du Collège proposent donc de confier à un sous-comité de travail du Conseil d'administration de procéder à l'analyse en détail du règlement et de faire ses recommandations au Conseil d'administration. Ce sous-comité pourra bénéficier du soutien de la directrice des ressources humaines et des communications, de la secrétaire générale et des documents d'analyse et d'accompagnement qui ont été préparés en vue de la rédaction de ces nouveaux règlements. Des consultations seront menées par ce sous-comité selon les besoins.

### **Règlement numéro 1- régie interne du Collège**

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège de faire ses règlements quant à sa régie interne tel qu'accordé en vertu de l'article 19 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel, Lois refondues du Québec, chapitre C-29;

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 1 et le règlement numéro 2 du Collège nécessitent une révision et une mise à jour en profondeur;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle version du règlement numéro 1 sur la régie interne du Collège comporte plusieurs changements et qu'il s'agit donc d'une refonte et non d'une série d'amendements.

**CONSIDÉRANT** le travail d'analyse qui a été fait en s'inspirant de plusieurs règlements mis à jour récemment dans les cégeps et autres institutions et établissements d'enseignement.

**CONSIDÉRANT** que lors de ce travail d'analyse il a été tenu compte des nouvelles pratiques de gouvernance;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse exhaustive de ce nouveau règlement demande un travail rigoureux qui exigera un certain temps;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : Mme Christiane Pichette

**DE CONFIER** à un sous-comité de travail, composé de six membres, dont quatre membres externes et deux membres internes, de procéder à l'analyse en détail du règlement et de faire ses recommandations au Conseil d'administration. Ce sous-comité pourra bénéficier du soutien de la directrice des ressources humaines, de la secrétaire générale et des documents d'analyse et d'accompagnement qui ont été préparés en vue de la refonte du présent règlement.

#### **5.2.1 Constitution du Comité de travail**

La directrice des ressources humaines et la secrétaire générale accompagneraient ce sous-comité dans son analyse. Suite à quelques rencontres, ce sous-comité reviendrait au Conseil avec des recommandations.

Le directeur général précise que l'idée de travailler avec un sous-comité c'est d'avoir un petit groupe qui se penche plus en profondeur sur des dossiers demandant un travail d'analyse plus poussé.

La directrice des études évoque le fait que la commission des études a manifesté le souhait de participer aux travaux de rédaction du règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres.

Le directeur général et le président du Conseil précisent que la Loi est très claire quant au rôle de la Commission des études. C'est la prérogative exclusive du conseil d'administration d'adopter des règlements. Tel qu'indiqué aux articles 17.0.1 et 17.0.2 de la Loi, « la Commission des études a pour fonction de conseiller le conseil sur toute question concernant les programmes d'études dispensés par le collège et l'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanctions des études. Elle peut en outre, dans ces matières, faire des recommandations au Conseil. La Commission des études doit donner au conseil son avis sur toute question qu'il lui soumet dans les matières de sa compétence. »

#### **Règlement sur la nomination et le renouvellement de mandat des hors-cadres**

La directrice des ressources humaines et la secrétaire générale accompagneraient ce sous-comité dans son analyse. Suite à quelques rencontres, ce sous-comité reviendrait au Conseil avec des recommandations.

Le directeur général précise que l'idée de travailler avec un sous-comité c'est d'avoir un petit groupe qui se penche plus en profondeur sur des dossiers demandant un travail d'analyse plus poussé.

La directrice des études évoque le fait que la commission des études a manifesté le souhait de participer aux travaux de rédaction du règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres.

Le directeur général et le président du Conseil précisent que la Loi est très claire quant au rôle de la Commission des études. C'est la prérogative exclusive du conseil d'administration d'adopter des règlements. Tel qu'indiqué aux articles 17.0.1 et 17.0.2 de la Loi, « la Commission des études a pour fonction de conseiller le conseil sur toute question concernant les programmes d'études dispensés par le collège et l'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanctions des études. Elle peut en outre, dans ces matières, faire des recommandations au Conseil. La Commission des études doit donner au conseil son avis sur toute question qu'il lui soumet dans les matières de sa compétence. »

Un administrateur propose que soit ajouté à la résolution la possibilité du Comité de s'adjoindre la Commission des études lors du travail d'analyse du règlement sur la nomination et le renouvellement de mandat des hors-cadres. Le vote est demandé et cette proposition n'est pas retenue par les administrateurs.

Un administrateur s'interroge à savoir s'il serait possible d'augmenter le nombre de membres du comité à sept membres. Une proposition formelle est faite en ce sens, le vote est demandé et cette proposition n'est pas retenue par les administrateurs.

Un administrateur s'interroge à savoir s'il serait possible d'augmenter le nombre de membres du comité à six membres. Une proposition formelle est faite en ce sens, le vote est demandé et cette proposition est retenue par les administrateurs.

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège de faire ses règlements quant à la nomination, les fonctions et les pouvoirs des membres de son personnel tel qu'accordé en vertu de l'article 19 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel, Lois refondues du Québec, chapitre C-29;

**CONSIDÉRANT** que le Collège Montmorency ne dispose pas actuellement de règlement en vue d'encadrer la nomination ou le renouvellement de mandat de la direction générale ni de la direction des études.

**CONSIDÉRANT** que la plupart des cégeps ont des règlements afin de baliser ces processus.

**CONSIDÉRANT** le travail d'analyse qui a été fait en s'inspirant de plusieurs règlements mis à jour récemment dans les cégeps et autres institutions et établissements d'enseignement.

**CONSIDÉRANT** que lors de ce travail d'analyse il a été tenu compte des nouvelles pratiques de gouvernance;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse exhaustive de ce nouveau règlement demande un travail rigoureux qui exigera un certain temps;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : Mme Christiane Pichette

Le vote est demandé et il est majoritairement résolu

**DE FORMER** un sous-comité de travail composé de six membres, dont quatre membres externes et deux membres internes. Ce sous-comité pourra bénéficier du soutien de la directrice des ressources humaines, de la secrétaire générale et des documents d'analyse et d'accompagnement qui ont été préparés en vue de la rédaction du présent règlement.

En résumé, plusieurs propositions sont faites par les administrateurs quant à la composition de ce sous-comité. Une seule proposition est retenue et est votée à la majorité. Il est donc résolu que ce sous-comité d'analyse sera composé de quatre membres provenant de l'externe et de deux membres provenant de l'interne (employé du Collège). Mme Christiane Pichette, propose sa candidature à titre de présidente de ce sous-comité. Avocate de formation, elle précise que cela sera un honneur pour elle d'avoir l'occasion de se pencher sur l'analyse législative à être effectué dans le cadre de ce projet. Les candidatures de monsieur Anthony Lacopo, de monsieur Sylvain Chaput de madame Louise Lacoste sont aussi proposées. Tous les trois nouvellement administrateur au sein du Conseil, seront faire bénéficier ce sous-comité de leur expérience. Il est convenu que les deux autres membres devant faire partie de ce sous-comité seront nommés d'ici la fin de la semaine puisque ceux-ci souhaitent se consulter.

- (d) 5.3 Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : Grilles de cours 2017-2018  
5.3.1 Technologie de l'architecture (221.A0)

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 8 et 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

**CONSIDÉRANT** la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

**CONSIDÉRANT** le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés par le comité de programme et le département;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : M. Jacques Cyr

**D'ADOPTER** les activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège, telles qu'elles apparaissent au document joint à l'avis de convocation de la présente pour le programme Technologie de l'architecture (221.A0).

### 5.3.2 Modifications mineures aux grilles de cours

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 8, 10 et 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

**CONSIDÉRANT** la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

**CONSIDÉRANT** le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés avec les comités de programme concernés;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès des départements d'enseignement concernés;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Lucie Buist-Petit

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

**D'ADOPTER** les activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège telles qu'elles apparaissent au document joint.

### (d) 5.4 Règles relatives à l'admission au Collège Montmorency - 2017-2018

La directrice des études explique aux administrateurs que les règles relatives spécifient les modalités d'application du Règlement sur l'admission au Collège Montmorency (numéro 5) et du Règlement sur la réussite scolaire (numéro 5A). Elle ajoute que cette année, aucune modification n'est prévue à ces deux règlements. Toutefois, certains ajustements ont été apportés au document *Règles relatives à l'admission au Collège Montmorency* concernant des préalables en mathématiques dans certains programmes techniques. Il s'agit de règles ministérielles.

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège d'adopter des règles et règlements relatifs à l'admission;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant la discussion par le Conseil d'administration, tout projet de règlement relatif aux règles, procédures et critères régissant l'admission et l'inscription des étudiants;

**CONSIDÉRANT** que les règles relatives à l'admission spécifient les modalités d'application du Règlement sur l'admission au Collège Montmorency (Règlement numéro 5) adopté le 16 mars 1994, modifié le 29 janvier 2014 par le Conseil d'administration.

**CONSIDÉRANT** que les règles relatives à l'admission font aussi référence au Règlement sur la réussite scolaire (Règlement numéro 5A), adopté le 28 novembre 2001, modifié le 29 janvier 2014 par le Conseil d'administration.

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Sylvain Chaput



Appuyé par : Mme Christiane Pichette  
Le vote est demandé et il est majoritairement résolu

**D'ADOPTER** les modifications apportées aux règles relatives à l'admission au Collège Montmorency.

(d) 5.5 Composition du Comité d'éthique de la recherche

La directrice des études mentionne que l'article 6.3 de la Politique institutionnelle d'éthique de la recherche avec des êtres humains porte sur la composition du CER. Il prévoit que le comité est composé de cinq membres :

- ♦ une personne versée en éthique
- ♦ deux personnes ayant une connaissance pertinente des méthodes, des domaines et des disciplines de recherche relevant de la compétence du CER
- ♦ une personne ayant une expertise dans le domaine juridique
- ♦ une personne provenant de la collectivité desservie par le Collège, mais sans affiliation directe avec l'établissement

À la suite du départ de madame Julie Brunelle agissant comme « personne ayant une expertise dans le domaine juridique », monsieur Jonathan Laveault a manifesté son intérêt à devenir membre du Comité d'éthique de la recherche.

**CONSIDÉRANT** la composition du Comité d'éthique de la recherche et le respect des modalités de désignation de ses membres, selon l'article 6.3 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;

**CONSIDÉRANT** la responsabilité du conseil d'administration dans la désignation des membres du comité, en cas de vacance, selon l'article 6.5.1 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains sur la composition du Comité d'éthique de la recherche;

**CONSIDÉRANT** la démission pour raisons professionnelles de madame Julie Brunelle comme membre du CÉR, agissant comme « *personne ayant une expertise dans le domaine juridique* »;

**CONSIDÉRANT** la motivation exprimée par Monsieur Jonathan Laveault à faire partie du CÉR, ainsi que sa compétence, notamment en droit scolaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité d'éthique de la recherche;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : M. Étienne Rouleau

**D'ADOPTER** la composition du Comité d'éthique de la recherche, selon le document annexé.

(d) 5.6 Sanctions des études  
5.6.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanctions

La directrice des études soumet aux administrateurs la liste vérifiée par le registraire du Collège des personnes qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Suite à leur approbation, cette liste sera soumise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin qu'il décerne un diplôme d'études collégiales (DEC) à 277 étudiants.

**CONSIDÉRANT** que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère;

**CONSIDÉRANT** la liste des recommandations de sanction des études présentée;

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : M. Marc DeBlois

**DE RECOMMANDER** au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA16/17.328.5.6

#### 5.6.2 Attestations d'études collégiales (AEC) – *pour information*

La directrice des études ajoute que le Collège a également décerné 108 attestations d'études collégiales (AEC).

#### (d) 5.7 Nomination du responsable de la sécurité de l'information

Le directeur général explique que la loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont tous la volonté d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information. Compte tenu de cette volonté, le Collège doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI). Il ajoute que la sécurité de l'information touche les données sous toutes leurs formes, que ce soit papier, microfiches, ou électroniques et ces données se retrouvent dans toutes les directions du Collège. Le Secrétaire général est également responsable du dossier institutionnel d'archivage et serait donc la personne la mieux placée pour exercer ce rôle.

**CONSIDÉRANT** la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

**CONSIDÉRANT** que le Collège doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

**CONSIDÉRANT** que la sécurité de l'information touche les données sous toutes leurs formes, que ce soit papier, microfiches, ou électroniques et que ces données se retrouvent dans toutes les directions;

**CONSIDÉRANT** que le Secrétaire général possède une formation universitaire de premier et de deuxième cycle en droit;

**CONSIDÉRANT** que le Secrétaire général est également responsable du dossier institutionnel d'archivage;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : M. Marc DeBlois

**D'ENTÉRINER** la nomination du Secrétaire général à titre de responsable de la sécurité de l'information pour le Collège Montmorency.

#### (d) 5.8 Comité de toponymie

Le directeur général explique que le projet de construction d'un nouveau pavillon au Collège nous amène à nous questionner sur la dénomination de nos installations. Naturellement, à des fins pratiques, le nouveau pavillon « D » s'inscrit dans la suite des A, B et C actuels. Nous avons par ailleurs pensé

qu'il serait temps de désigner nos bâtiments et places d'importances (exemple : agora), comme nous l'avons fait pour la salle Claude Legault en rendant hommage à des personnalités marquantes de l'histoire du Collège ou encore du monde de l'éducation.

Pour ce faire, la démarche suivante est proposée :

Le directeur général va créer un comité d'experts qui sera en lien direct avec la Direction des ressources humaines et des communications. Ce comité va regrouper des gens de l'interne et de l'externe (anciens employés et/ou experts). Le comité aura pour tâche, dans un premier temps, de proposer une démarche et un cadre de travail en vue de procéder à la nomination des lieux d'importance au Collège. Un rapport sera présenté au Conseil d'administration afin de valider la démarche.

Suite à l'approbation du Conseil d'administration, le comité pourra poursuivre son travail afin de suggérer des noms associés à des lieux précis, les quatre pavillons et autres selon l'approche retenue.

Les propositions du comité seront présentées au Conseil d'administration pour approbation. La décision finale sera celle de Conseil d'administration.

Un administrateur soulève la possibilité de travailler en partenariat avec la fondation.

Un autre administrateur soulève le fait qu'il est préférable d'opter pour des noms de personnes déjà décédées.

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction d'un nouveau pavillon au Collège nous amène à nous questionner sur la dénomination de nos installations;

**CONSIDÉRANT** qu'à des fins pratiques, le nouveau pavillon « D » s'inscrit dans la suite des A, B et C actuels;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été suggéré de désigner nos bâtiments et places d'importances comme nous l'avons fait pour la salle Claude Legault en rendant hommage à des personnalités marquantes de l'histoire du Collège ou encore du monde de l'éducation.

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Marc DeBlois

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

**DE CONFIER** le mandat au directeur général de constituer un comité d'experts en toponymie en vue de désigner des lieux d'importance au Collège.

(\*) 5.9 Rapport sur le dossier de la concession alimentaire

La directrice des services financiers et des ressources matérielles informe les administrateurs quant à l'évolution des travaux du sous-comité chargé de l'analyse de l'offre alimentaire. Le sous-comité dépose son rapport et ses recommandations quant à l'offre du concessionnaire en services alimentaires actuellement en poste au Collège. La directrice souhaite remercier les membres du sous-comité pour le travail qui a été effectué.

Lors de la réunion du 29 novembre dernier, le conseil d'administration a donné le mandat suivant : création d'un comité d'analyse concernant l'offre de renouvellement des services alimentaires du Collège. Le comité piloté par la Direction des services financiers et des ressources matérielles avait comme mandat d'analyser l'offre de renouvellement des services alimentaires déposée par Chartwells et de faire des recommandations au conseil d'administration lors de la réunion du 31 janvier 2017.

La composition d'un comité élargi couvrant différentes expertises liées à ce renouvellement a permis d'établir un constat unanime : il est clair que l'axe prioritaire de ce renouvellement doit être l'amélioration continue de l'offre et de la qualité alimentaire.

À titre de responsable du comité, la directrice désire remercier tous les participants et précise que ce fut un réel plaisir de partager différents points de vue. Elle ajoute qu'elle croit fondamentalement à la force de cette collaboration et elle espère qu'ils contribueront à l'amélioration du mieux-être de la collectivité montmorencienne.

### Recommandation de l'offre des services alimentaires du Collège

- **Amélioration continue de l'offre et de la qualité alimentaire**  
Chartwells propose la formation d'un comité des usagers qui devra regrouper différents représentants, étudiants, employés de soutien, professionnels, professeurs, cadres. Le Collège est responsable de former le comité et Chartwells animera et en rédigera les procès-verbaux. Création immédiate de ce comité d'usagers, même si le contrat de Chartwells arrive à échéance le 30 juin 2017 afin de définir son mandat. Il est souhaité que le comité se rencontre 2 fois par session afin d'évaluer et de proposer des mesures concrètes pour améliorer la qualité et l'offre alimentaire.
- Mise en place du processus de révision de la politique alimentaire du Collège. L'objectif est le 31 décembre 2018, pour adoption. Il faut prévoir que si notre politique alimentaire entraîne des modifications importantes, Chartwells gardera un droit de modification sur le contrat actuel. Ou bien, prévoir que la nouvelle politique ne sera applicable qu'en 2020, soit lors du renouvellement du contrat.
- Retrait des bouteilles d'eau (incluant eau aromatisée) et retraits des boissons énergisantes à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Chartwells pourra vendre jusqu'au 31 décembre 2017 à la cafétéria uniquement des bouteilles d'eau en exigeant un léger supplément de 0,10 \$ qui sera remis au fonds environnemental du Collège.
- Création d'un café étudiant dans un local approprié (emplacement à identifier). Projet d'entrepreneuriat du Collège, avec l'AGEM, dépôt d'un plan d'affaires, permis obligatoires, etc.
- Sondage électronique auprès de la population du Collège (étudiants et employés) pour obtenir une concession QUESADA. Lors du sondage, il devra y avoir une communication qui explique l'emplacement exact et le concept de cette nouvelle concession et la raison de l'implantation.
- Vente à la cafétéria de tasses à café réutilisables et de bouteilles d'eau réutilisables. (Travail de conception pour des tasses/bouteilles avec logo Collège, AGEM, Fondation, etc.). Promotion de tarif réduit pour le café si le client possède une tasse. Les tasses et bouteilles pourraient aussi être en vente à la boutique.
- Maintien de l'implication sociale de Chartwells (voir détail dans l'offre déposée) à l'exception de celui qui mentionne la vente des aliments de technique diététique à la cafétéria, promotion faite dans un cadre pédagogique.
- La promotion de vente de manchons pour les cafés n'est pas une réelle mesure environnementale puisqu'elle favorise la poursuite de l'utilisation de contenant mono-usage. Le comité recommande de cesser sa promotion et de plutôt promouvoir l'utilisation de la tasse à café réutilisable.
- Modification à la répartition des dons. L'AGEM ne veut pas recevoir de donation de Chartwells. Le don de 2 000 \$ sera ajouté à la DAÉRC.

Un administrateur s'interroge à savoir quelle serait la durée du contrat. On lui répond qu'il s'agirait d'un contrat initial de trois ans avec une option de renouvellement de deux ans.

Un administrateur s'interroge à savoir si le conseil sera consulté s'il y a des changements majeurs ? On lui répond qu'il ne devrait pas y avoir de changement majeur, sinon, le Conseil sera informé.

Un administrateur se demande s'il a été question de la vaisselle réutilisable. Un membre du comité présent lui répond que cette question a été étudiée et étant donné ce que cela représente (au niveau coût, salubrité, bris, vol, etc.) cette option n'a pas été retenue par le comité.

Un administrateur se pose des questions sur la valeur nutritive des aliments offerts par Quesada. On lui que répond que d'un part, c'est pour cela qu'est prévu le sondage et que d'autre part, la valeur nutritive dépend des condiments qu'ajoute ou non les clients dans chacun des repas qu'ils consommeront.

**CONSIDÉRANT** le fait qu'en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics, le Collège pas l'obligation d'aller en appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT** le fait qu'à l'heure actuelle le marché de l'offre de services de restauration restreint;

**CONSIDÉRANT** le fait que le temps et les coûts reliés à établir un cahier de charges sont considérables;

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une offre de services renouvelée par le concessionnaire actuel;

**CONSIDÉRANT** l'énoncé de la volonté du Collège et des administrateurs de créer un sous-comité du Conseil d'administration pour faire l'analyse de cette offre, lors de la dernière assemblée;

**CONSIDÉRANT** le travail d'analyse effectué par le sous-comité élargi du Conseil d'administration constitué à cette fin en vertu de la résolution CA16/17.327.6.2 a);

**CONSIDÉRANT** les recommandations du sous-comité de travail;

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : M. Sylvain Chaput

Le vote est demandé et il est majoritairement résolu

**DE RECOMMANDER** à la direction du Collège de finaliser les négociations et le renouvellement de contrat des services alimentaires sur la base des recommandations déposées par le sous-comité du conseil d'administration.

(d) 5.10 Fonds d'investissement stratégique (FIS) et projet du pavillon D

*Le point 6.1 est devenu le point 5.10 puisqu'il fera l'objet d'une décision.*

Le directeur général mentionne que suite à l'annonce faite par les deux premiers ministres (Trudeau et Couillard) le 16 décembre dernier, nous avons reçu confirmation que des sommes importantes seront octroyées au Collège en vue de réaliser des travaux d'agrandissement. Il précise que nous ne sommes pas autorisés, avant l'annonce officielle de la ministre, à faire une annonce publique et que ce faisant, nous attendons confirmation d'une date.

Le directeur général parle aussi des discussions qui ont lieu avec l'UQAM en vue de partager des espaces en location. Il ajoute que le processus d'appel d'offres pour les professionnels sera lancé dans les prochains jours. Leur mandat devra être approuvé par le conseil d'administration lors d'une prochaine séance. C'est aussi lors de cette même séance, que nous serons en mesure de présenter les grandes lignes du projet d'aménagement du nouveau bâtiment ainsi que les principaux éléments du financement global de l'opération. D'ici là, nous poursuivons notre travail d'analyse et de consultation avec le milieu en vue de préciser les besoins et d'identifier les contraintes inhérentes à ce genre de projet.

Un calendrier préliminaire nous permet de penser que les travaux pourraient débuter à l'automne 2017 pour une livraison en janvier 2019. L'emplacement retenu pour le nouveau bâtiment est celui qui avait été occupé jusqu'à tout récemment par les modulaires.

**CONSIDÉRANT** la réponse favorable du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial à la demande déposée par le Collège le 21 avril 2016, pour les projets sont les suivants :

- Projet été 2016 : redressement de toiture bloc B arrière & bloc C avant ;
- Projet hiver de construction centre d'apprentissage en santé et en recherche;
- Projet de toiture verte et de réfection de la serre au quatrième étage ;

**CONSIDÉRANT** la réception, vendredi le 27 janvier 2017, du protocole d'entente à signer par le Collège;

**CONSIDÉRANT** que pour la signature du protocole d'entente, le conseil d'administration doit autoriser le Collège à réaliser les travaux;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses admissibles pour la réalisation du projet devront être engagées entre le 9 mai 2016 et le 30 avril 2018;

**CONSIDÉRANT** l'importance de démarrer les appels d'offres publics pour les professionnels afin de respecter l'échéancier;

**CONSIDÉRANT** que le Collège doit réaliser des appels d'offres publics pour les services professionnels suivants :

- Services professionnels-ingénieurs mécanique-électrique
- Services professionnels-ingénieurs structure-civil
- Services professionnels-architectes

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

Le vote est demandé et il est majoritairement résolu

**D'AUTORISER** le Collège à réaliser des appels d'offres publics pour les services professionnels en lien avec le projet de construction d'un centre d'apprentissage en santé et en recherche.

Un administrateur s'interroge à savoir s'il y a des analyses quant à l'enjeu des plateaux sportifs. La direction du Collège est consciente de cette situation mais le nouveau pavillon ne prévoirait pas d'aménagement sportif.

CA16/17-328.6/  
POINTS  
D'INFORMATION

---

## 6. Points d'information

### (\*) 6.1 Rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ)

Pour faire suite au « **Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017, automne 2016** » portant notamment sur les cégeps (chapitre 3), il avait été convenu lors de la dernière séance du Conseil d'administration que la direction du Collège ferait état de la performance de Montmorency en lien avec les différents thèmes abordés par le VGQ.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles offre aux administrateurs une courte présentation qui confirme les bonnes pratiques de gestion et identifie quelques pistes d'améliorations que pourrait adopter le Collège. Elle précise qu'elle n'est pas inquiète et qu'elle considère que Montmorency se situe bien. Elle ajoute également que dans l'ensemble, une très bonne note peut être donnée au Collège.

### (d) 6.2 Révision du plan stratégique 2014-2020

Le directeur général explique aux administrateurs que le plan stratégique 2014-2020 a été adopté en 2014 avec l'intention de le réviser à mi-parcours. Il précise donc que la démarche amorcée comprend plusieurs activités qui permettront d'adopter en juin 2017 une version ajustée du Plan stratégique comprenant notamment les cibles et les indicateurs qui n'étaient pas intégrés à la version initiale, mais qui se retrouvaient dans les plans de travail annuel.

13 décembre 2016 : rencontre de démarrage avec le personnel cadre

16 janvier 2017 : information de l'ensemble du personnel dans le cadre de l'accueil du personnel pour la session hiver

27 janvier : demi-journée de travail en régie

31 janvier : demi-journée de travail avec le personnel cadre

31 janvier 2017 : information au conseil d'administration

Février 2017 : sondage auprès de l'ensemble du personnel et groupes de discussions

---

21 février : rencontre de travail avec les coordonnateurs de départements et programmes  
Fin février-début mars : rencontre du conseil d'administration portant notamment sur le Plan stratégique  
8 mars (a.m.) : Rencontre d'information et de discussion avec tous les employés – Présentation des résultats du sondage, des focus groupes et autres travaux.  
Mars-avril : correction et ajustement du Plan stratégique en fonction des résultats des différentes rencontres et des bilans des plans de travail annuels. Consultations ciblées au besoin.  
Avril : suivi au conseil d'administration  
Juin : présentation du Plan stratégique révisé au conseil d'administration pour adoption.

Un administrateur se questionne à savoir si l'aspect « sondage » qui était mal passé au niveau syndical a été pris en compte cette fois-ci. On lui répond qu'effectivement des rencontres sont déjà planifiées avec les différentes instances afin d'y voir.

La directrice des études ajoute que les points soulevés par la CEEC seront intégrés dans la révision du plan stratégique.

### 6.3 Ombudsman : compte-rendu du travail du Comité

Le président du Conseil d'administration fait un compte rendu sur l'évolution des travaux du sous-comité chargé de l'établissement du bureau de l'Ombudsman. La consultante en ressources humaines, Guylaine Bossé (*GB groupe-conseil*), a effectué une présélection de 50 candidats et a procédé à des entrevues en profondeur avec toutes ces personnes. Suite à cette présélection, elle en a rencontré physiquement 10. De ces 10 personnes, elle en a éliminé 4. Ce vendredi ou en début de semaine, elle va soumettre aux membres du sous-comité, les curriculum vitae des dernières personnes retenues.

Lors de la prochaine séance du Conseil, le président fera un retour sur l'évolution des travaux du sous-comité quant aux entrevues de sélection qui auront eu lieu.

### 6.4 Gouvernance :

#### 6.4.1 Conseil d'administration – ajout d'une séance

Compte tenu des projets à venir il est suggéré par le président du Conseil et le directeur général d'ajouter une séance ordinaire le mercredi 1<sup>er</sup> mars prochain.

#### 6.4.2 Formation Plan de vol: Logiciel de Gestion des documents du Conseil d'administration

Lors de la prochaine séance, les administrateurs recevront une formation quant au logiciel Plan de vol qui sera désormais utilisé pour la gestion documentaire. La séance aura donc lieu une trentaine de minutes plus tôt.

### (d) 6.5 Tableau des frais de la session d'hiver 2017

La directrice des études explique que le tableau des frais de la session d'hiver est déposé à titre informatif uniquement. Elle ajoute également qu'il y a très peu de changement sur ce dernier.

CA16/17-328.7/  
CORRESPONDANCE  
ET COMMUNICATIONS  
ÉCRITES

---

## 7. Correspondance et communications écrites

*Sans objet*

---

## 8. Varia

8.1 Prise de photos et texte résumé de l'expérience des administrateurs pour la mise à jour du site internet

---

CA16/17-328.8/  
VARIA

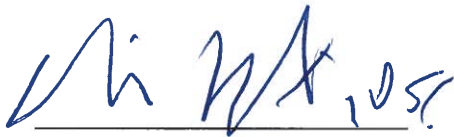
En début de séance a eu lieu la prise de photo des administrateurs. L'objectif est de mettre à jour l'information détenue sur notre site internet quant aux administrateurs du Collège.

#### 8.2 Calendrier scolaire

Un administrateur se questionne sur la possibilité d'ajouter une journée de tempête ou de verglas dans le calendrier scolaire 2017-2018 (il s'agirait d'une journée pédagogique flottante). Il y a encore des discussions à avoir au sein de la Commission des études, relativement au calendrier scolaire. L'objectif est de déposer la version finale de celui-ci lors de l'assemblée du 1<sup>er</sup> mars prochain.

---

LA SÉANCE EST LEVÉE.



Robin Blanchet  
Président



Nicole Barezi  
Secrétaire

---